



CONSEIL COMMUNAL

COMMUNE DE PAUDEX

Procès-verbal

de la séance ordinaire du Conseil communal de Paudex
du lundi 22 novembre 2010 à 20h à la salle communale

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2010
2. Communications du bureau
3. Préavis municipal n° 16-2010 – budget 2011
4. Préavis municipal n° 17-2010
Remplacement de la conduite d'eau de boisson et renforcement du réseau électrique sur le chemin privé reliant Bordinette 11 à Simplon 30 et longeant la parcelle communale n° 61
5. Préavis municipal n° 18-2010
Rénovation d'un appartement de 4 pièces au 1er étage - Immeuble route du Simplon 9 - Ancien collège
6. Préavis municipal n° 19-2010
Collège de Paudex et bâtiment communal - Pose d'une installation de protection contre la foudre
7. Postulat Frigerio - Encouragement des jeunes de moins de 20 ans à l'utilisation des transports publics".
8. Communications municipales
9. Propositions individuelles et divers.

M. Spring salue les membres de la Municipalité et souligne la présence M. Nippell, rédacteur pour le Régional

La secrétaire procède à l'appel. Le quorum étant largement atteint avec 34 conseillers présents, **le Président** déclare la séance ouverte et fait voter l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

1. Le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2010 est accepté à l'unanimité

Le Président informe l'assemblée qu'un nouveau matériel a été installé depuis la dernière séance pour l'enregistrement des discussions. Lors de la dernière séance, l'enregistrement n'avait pas fonctionné et l'enregistreur à cassettes audio était usé. Le Président remercie la Municipalité pour l'achat de cet enregistreur numérique.

2. Communication du bureau

Le Président rappelle que le règlement prévoit plusieurs formes possibles d'interventions par voie de motion postulat, interpellation, etc., et qu'on trouve ces définitions aux articles 65 et 71 du règlement du conseil. Les interventions doivent être déposées par écrit et idéalement mises à l'ordre du jour. Pour ce faire, elles doivent parvenir au président 3-4 semaines avant la séance du conseil. Le Président se tient volontiers à disposition des conseillers pour choisir la meilleure forme et donner les éventuels conseils nécessaires. Si toutefois l'effet de surprise est préféré, il convient de lire le règlement pour faire juste.

La visite de la préfète, Mme Anne Marion Freiss, le 16 novembre, s'est bien passée en ce qui concerne les documents du conseil communal. Cette visite a été suivie d'un souper pris avec les autorités de Puidoux, qui a donné lieu à des échanges intéressants sur les points communs et les différences entre les deux communes.

Le Président rappelle la séance organisée pour les conseillers le 6 décembre concernant le Schéma Directeur de l'Est Lausannois (SDEL).

Il annonce qu'une séance d'information sur le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) aura lieu le 10 février 2011 à Beaulieu.

Concernant les élections communales, la Municipalité organise le 8 décembre à 19h30 une séance d'information en vue d'attirer de nouveaux candidats au conseil communal et à la municipalité. Les inscriptions des candidats conseillers communaux et municipaux auront lieu entre le 17 et le 24 janvier 2011 sur les listes à l'administration.

3. Préavis 16/2010 Budget 2011

Le boursier M. Pierre Curchod est autorisé à se tenir à la table de la Municipalité, prêt à répondre à d'éventuelles questions.

M. Bénédicte donne lecture de son rapport établi de concert avec MM. Maillard, Chappuis et Weissbrodt suite à la séance du 8 novembre en présence de la Municipalité in corpore et du boursier.

Malgré la situation irréaliste due à la péréquation et à la facture sociale qui représentent à eux deux presque la moitié des charges totales, la commission des finances préconise l'acceptation de ce budget présentant un excédent de charges pour 2011 de fr. 1'680'200.- car les réserves sont encore suffisantes pour absorber les chocs qui sont imposés à la commune.

Le Président met à la discussion les pages du budget une à une.

Les chapitres 1 - administration générale ; 2 – finances et 3 - domaines et bâtiments, sont passés en revue sans appeler de commentaire et en étant approuvés à l'unanimité

Chapitre 4 - travaux

Le Président demande ce qu'il en est à la page 13 concernant l'aménagement du chemin du Coutzet, suite au préavis municipal qui avait été retiré. **M. Quartier** dit que le projet d'écopoint a été revu par la suite en meilleure collaboration avec les habitants du quartier et qu'il a abouti à cet aménagement mis au budget. Il s'agit d'une somme inférieure à fr. 30'000.-, soit dans les compétences municipales. Le nouveau projet a été mis à l'enquête et n'a pas amené d'opposition. Le premier projet n'était simplement pas mûr.

Chap 5 - instruction publique et cultes, pas de commentaire, accepté à l'unanimité

Chap 6 - police p. 17, **M. Barman** demande à quoi correspond la redevance pour l'utilisation du domaine public qui figure également au chapitre 3. Il demande si la location des panneaux publicitaires par la Société Générale d'Affiche est comprise et combien cela rapporte à la commune.

M. Quartier dit que la redevance dans le chapitre police correspond aux macarons de parcage et qu'il n'y a pas de redevance pour les panneaux SGA.

Il précise que plusieurs demandes pour la pose de panneaux publicitaires sur le domaine privé sont faites, mais qu'il arrive que la Municipalité les refuse.

Les chapitres 6 - police, 7 - sécurité sociale, 8 - services industriels ainsi que les pages 22-27 sont acceptés à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis en général.

Mme Noth a été étonnée en bien, en voyant la grande baisse des primes d'assurance maladie et accident.

Le Syndic dit qu'en effet ils ont reçu une offre s'élevant à fr. 20'000.- de moins pour les mêmes prestations et qu'ils ont sauté sur l'occasion.

M. Maillard aimerait savoir ce que représente le déficit du budget 2011 par rapport au capital actuel.

Le Syndic dit que le capital est de fr. 8 à 9 mios. **M. Maillard** dit que ça représente 25%. **La Municipalité** répond qu'on n'est pas à Dublin.

L'ensemble du budget est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

Le Syndic dit que c'est la 13^{ème} fois qu'il passe par cet examen et qu'il est content de la confiance qui lui est ainsi accordée. Il espère que dans 6 mois l'examen final sera positif. Il relève que si le boursier n'est pas mis à contribution ce soir, il l'a été pendant les 3 derniers mois. M. Curchod est remercié et applaudi pour son travail minutieux. **Le Président** relève l'excellence des explications sur les pages de gauche ce qui explique certainement le peu de questions de la part des conseillers.

4. Préavis 17/2010 Remplacement de la conduite d'eau de boisson et renforcement du réseau électrique sur le chemin privé reliant Bordinette 11 à Simplon 30 et longeant la parcelle communale n° 61

M. Nicod, président de la commission ad hoc, a rencontré M. Fontannaz le 15 novembre avec M. Chatelan (M. Balmer étant retenu).

Cette conduite étant vétuste et sous dimensionnée, il paraît normal de la remplacer par une nouvelle conduite de plus gros diamètre et aux normes actuelles. Pendant la fouille la nécessité de remplacer un câble ainsi qu'un tableau électrique est aussi apparue. La commission ad hoc ainsi que celle des finances également consultée recommandent l'acceptation du préavis à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, le préavis et ses conclusions sont passés au vote et acceptés à l'unanimité.

5. Préavis 18/2010 Rénovation d'un appartement de 4 pièces au 1er étage - Immeuble route du Simplon 9 - Ancien collègue

La Commission ad hoc, composée de Mme H. Kehagias et Mme F. Chaubert (en remplacement de M. Crousaz absent) et présidée par **M. Barman**, a rencontré M. Meystre en date du 15 novembre 2010.

M. Barman signale une modification au niveau du devis des sanitaires qui porte ainsi le devis total des travaux de fr. 72'500.- à 80'000.-. Cela étant, cet appartement n'ayant subi aucune rénovation depuis 30 ans, c'est le moment de profiter du départ du locataire pour effectuer ces travaux indispensables.

La commission ad hoc et celle des finances recommandent à l'unanimité l'acceptation du préavis.

La discussion ouverte.

M. Grandjean souhaite que cet appartement soit attribué à une famille avec enfants.

M. Voruz dit que c'est précisément la politique de la Municipalité.

M. Chaubert demande pourquoi le préavis n'est présenté que maintenant alors que l'appartement est vide depuis plusieurs mois.

M. Meystre dit que la fin du bail était au 15 octobre et que le travail pour l'obtention des devis a eu lieu à partir de cette date. La Commune ne peut pas engager les travaux avant l'accord du conseil. Ces travaux dureront entre 2 et 3 mois en février-mars 2011.

M. Chaubert dit qu'il y avait une séance il y a un mois et que ce préavis aurait pu passer plus tôt pour éviter des pertes de loyer.

M. Meystre dit qu'il faut le temps de préparer le préavis qui doit être étudié par des commissions. Le préavis avec la modification citée plus haut est mis au vote et accepté à l'unanimité.

6. Préavis 19/2010 Collège de Paudex et bâtiment communal - Pose d'une installation de protection contre la foudre

M. Frigerio donne lecture de son rapport rédigé suite à la séance avec M. Staub le 8 novembre et remercie M. Reichen pour sa disponibilité et ses réponses.

La pose d'une installation contre la foudre étant obligatoire pour les édifices publics, la commission ne peut que recommander l'approbation de ce préavis.

Le préavis 19/2010 et ses conclusions sont passés au vote et acceptés à l'unanimité.

7. Postulat Frigerio

Ce postulat a été envoyé aux conseillers avec les documents du conseil. Il demande une participation financière de la Commune aux abonnements TL pour les écoliers et étudiants.

M. Frigerio n'a pas d'éclaircissement complémentaire à ajouter par rapport à son intervention de la dernière séance.

M. Voruz dit que si ce postulat est accepté par le Conseil, un délai de 6 mois est prévu pour donner une réponse.

M. Chappuis demande si un montant a été chiffré.

M. Frigerio dit qu'il y a entre 250 et 300 jeunes âgés de moins de 20 ans sur le territoire communal et qu'environ 1/3 sont concernés par un abonnement complet et 1/3 par une réduction de 50%.

Un abonnement mobilis coûte fr. 369.-. Il s'agirait donc d'un montant de fr. 20'000 à 25'000.- par an.

Au maximum 30'000.-, ce qui correspondrait à 0,03 pour mille de l'assise financière communale.

Ce postulat est passé au vote et sa transmission à la Municipalité pour étude et rapport est acceptée à l'unanimité moins une abstention.

Le Syndic dit que la Municipalité en prend acte et étudiera ce problème.

8. Communications municipales.

Le Syndic dit que les documents de la Municipalité présentés à la Préfète n'ont également apporté que des remarques positives.

Comme le Président, il espère que la majorité des membres du Conseil sera présente à l'exposé du 6 décembre sur le SDEL car il s'agit d'un gros projet urbanistique, mais aussi financier. Il ajoute que la traversée de Paudex peut coûter jusqu'à 8 millions de francs.

Concernant la séance d'information du 8 décembre pour les élections, il annonce que, pour ceux qui seraient intéressés à être candidats à la Municipalité, ses collègues et lui sont disponibles pour une description plus concrète des tâches.

Le Syndic ajoute qu'après 13 ans et 6 mois de syndiculture, il a décidé de se présenter devant le corps universel pour être élu syndic honoraire.

Il informe l'assemblée qu'il n'y pas de descente au carnotzet après la séance, mais qu'une surprise est organisée au foyer.

Il désire faire une mise au point concernant les bruits courant dans le village sur son état de santé. Il a été hospitalisé suite à une attaque cérébrale (comme il y a 5 ans, mais de l'autre côté). Chez lui la gauche et la droite sont soumises au même régime. Son médecin dit qu'il est le seul syndic du district à avoir deux cerveaux !!! Il doit se ménager et remercie le vice-président Fontannaz et les autres municipaux pour leur support.

M. Quartier, qui va sur ses 68 ans, annonce sa démission pour le 30 juin 2011, après 33 ans au service de notre Commune, en tant que conseiller communal, président du conseil puis conseiller municipal.

M. Fontannaz informe que le règlement sur le fonds de l'énergie a été paraphé par Mme De Quattro et que le délai référendaire échéant dans 3 jours, la taxe prévue sera vraisemblablement prélevée depuis le 1^{er} janvier 2011.

M. Meystre annonce que le permis de construire pour la 1^{re} étape du plan de quartier de la Paudèze a été délivré, et que le chantier débutera en mars 2011. Le permis de construire pour le chemin des Peupliers a été accordé, les travaux seront faits en mars 2011. L'obligation est faite aux camions de passer par la route du Lac.

Concernant le SDEL, il met un bémol sur les dépenses pharaoniques dont a parlé le syndic. Il ajoute que toutes les communes concernées sont renseignées à peu près à la même date. A Paudex il s'agit surtout de modifications liées aux bus. En février prochain un préavis portant sur un crédit d'ouvrage de fr. 200'000.- pour continuer le projet sur Paudex sera soumis au conseil. Concernant la somme de 8 millions, il s'agit de dépenses totales et la part du Canton est encore inconnue. De plus, si celui-ci ne participe pas, le projet n'aboutira pas. Par comparaison pour Lutry, on parle d'un montant de 25 millions. C'est un projet à long terme jusqu'à 2020. Il recommande de faire corps pour un projet intéressant.

9. Propositions individuelles et divers

La parole n'est pas demandée

La parole n'est plus demandée.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 21h00

La prochaine séance est fixée au lundi 7 février 2011 à 20h

Le Président

La Secrétaire

Jean-François Spring

M.-Ch. Capt